



PROCES VERBAL de l'assemblée générale et de la réunion de Comité Directeur de la ligue Nouvelle Aquitaine Savate B. F. et D.A. du 27 Mai 2018

Maison régionale des sports

2 avenue de l'Université 33400 Talence

Suite au retard d'une partie des délégués départementaux, la réunion débute à 14h15

- **Ordre du jour :**
 - Rapport moral du président
 - Rapport d'activité du secrétaire général
 - Rapport financier du trésorier
 - Rapport d'activité du conseiller technique de ligue
 - Election de nouveaux membres pour compléter le comité directeur
 - Proposition d'un nouveau président par le comité directeur
 - Élection du nouveau président et du nouveau bureau pour l'A.G.
 - Vote du nouveau règlement intérieur
 - Etablissement du calendrier de réunions du comité directeur et AG pour la saison 2018/2019
 - Questions diverses

Membres du comité directeur présents: Mr BARRERE Stéphane (Président), Mr BEYRET David (Secrétaire général), Mr BIBARD Clément (Trésorier), Mr THEVENON Herbert (Vice-président), Mlle PEREZ-DIGON Josefina (Vice-Présidente), Mlle TOURRILHES Virginie (Membre), Mr NICOLAS Patrick (Membre), Mlle BONDAT Dorothee (Membre), Mlle KLYMENKO Ievgeniia (Membre) et Mr MASSELIN Eric (Membre).

Membres excusés: Mlle BENESSE-MEUNIER Melisa (Membre), Mlle AGARD Capucine (Vice-présidente), Mr DUBOIS Jean (Membre), Mr BOURGADE Jean-Gabriel (Membre) et Mme PASQUET Maryline (membre).

Membres non-excusés: Mlle LECCESE Tonia (Membre) et Mr HAMLILI Abboutalibe (Membre).

Présidents de comités départementaux présents : Mlle PEREZ-DIGON Josefina (CD33) et Mr FRAIGNEAU Jacques (CD24) et Mr TESSERON Sébastien (CD16)

Cadres Techniques départementaux : Mr DIEZ Phillipe (CTD 33), Mr KOU Phillipe (CTD 24) et Mr PIOUCEAU Cyril (CTD 40).

Invités : Mr BRET Jean-Christophe (Savate Club de la Double), Mme DAULON-FRAIGNEAU Annie (USB BF Bergerac) et Mr BONNEAU Jean-Jacques (Dojo Bordeaux Savate Abeille).

10 membres du CD sur 20 sont présents. Le quorum pour le comité directeur étant respecté (Nombre de présents > 1/3 du total), la réunion peut débuter.

2 départements représentés sur 12 sont présents. **Le quorum pour l'assemblée générale n'étant pas atteint** (Nombre de départements représentés < 1/3 du total) celle –ci ne pourra donc pas se tenir.

1° Introduction du Président Stéphane BARRERE et du Secrétaire Général David BEYRET:

Situation inédite dans la jeune histoire de la ligue Nouvelle-Aquitaine de Savate Boxe Française & d.a., le secrétaire général commence la réunion en annonçant que l'assemblée générale ne peut se tenir aujourd'hui compte tenu du quorum non-atteint : Seuls 2 départements (Gironde et Charente) sur 12 ont respecté la procédure (statuts de la ligue et article de règlement intérieur voté à l'AG du 13 Mai 2017) pour assister à l'assemblée générale (envoi d'un PV d'AG d'élection de délégués départementaux au secrétaire générale de la ligue au minimum 15 jours avant l'AG). Le président prend le relais en précisant que, conformément aux statuts de la ligue, cette assemblée sera repoussée au **minimum 30 jours après** (mais si possible, pour des raisons évidente de disponibilités, avant mi-juillet) **sans quorum** (voir statuts de la ligue). Il précise également que la forclusion d'envoi de PV étant fixé 15 jours avant la date initialement prévue de l'assemblée générale (27 Mai 2018), ne pourront voter à cette assemblée générale repoussée que les délégués des comités départementaux de la Gironde et de la Charente. **Ce qui en fait ne**

sera pas le cas ; les clubs et Comités n'ayant pas fait parvenir la liste de leur(s) représentant(s) pourront encore le faire avant la tenue de L'A.G. reconduite.

Le président du Comité départemental de la Dordogne prend la parole et interprète en des termes injurieux les propos du Président de la ligue. Face à un tel comportement, le président de la ligue met un terme à cette introduction d'assemblée générale qui ne peut se tenir et indique vouloir poursuivre par la tenue d'une réunion de Comité Directeur. Il invite celles et ceux qui ne sont pas membres du CD à quitter la salle, ce que font le président du CD24, sa délégation ainsi que le CTD 24.

2° Rapport moral : Situation de la ligue pour la saison 2017/2018 et proposition pour la saison 2018/2019

Après une courte pause, le président reprend la parole et nous fait un bref état des lieux de la Savate dans la ligue : 5 départements sont en progression (Gironde : 1613 licenciés soit +18,8% ; Charente : 666 licenciés soit +12,9% ; Dordogne : 454 licenciés soit +10,2% ; Pyrénées-Atlantiques : 383 licenciés soit +14 % et la Creuse : 113 licenciés soit +8,5 %). 7 départements sont en baisse (Landes : 464 licenciés soit - 9,7 % ; Lot&Garonne : 264 licenciés soit - 8,3% ; Deux-Sèvres : 199 licenciés soit - 9% ; Haute-Vienne : 155 licenciés soit - 9,6% ; Vienne : 69 licenciés soit - 6,1% et la Charente-Maritime : 63 licenciés soit -7,1%). Ce qui fait pour l'ensemble de la ligue une progression de + 5,5% (identique au niveau national).

Le président fait le constat que compte tenu de la situation critique voire catastrophique de la Savate dans certains départements de Nouvelle Aquitaine et devant l'impossibilité de créer un poste d'agent de développement, une nouvelle politique de développement s'impose., il propose pour la saison suivante (2018/2019) le reversement d'une partie voire de la totalité de la ristourne fédérale (2 € par licencié) aux comités départementaux ayant un projet de développement appuyé par les demandes de subventions CNDS, Conseil départemental ainsi que l'aide fédérale (conforme aux dossiers de subventions CNDS). Ces projets seront étudiés lors de réunions du comité directeur et votés sur leur pertinence et leur réalisme en fonction du nombre de licenciés du département x 2€. Ce montant maxi sera de toute façon fixé par le trésorier (en fonction de la trésorerie de la ligue). Il aura donc un droit de veto quelque puisse être la décision du comité directeur. Cette proposition est soumise au vote :

Sur présentation d'un projet de développement construit, réaliste et cohérent, accompagné des dossiers de demande et attestations d'obtention des subventions du CNDS, Conseil Départemental et de l'aide fédérale, tout comité départemental pourra recevoir de la Ligue le reversement d'une partie (ou de la totalité) de la ristourne fédérale qu'elle a elle-même reçu. Ceci en fonction du nombre des licenciés du département, après étude de l'ensemble du dossier par le Comité Directeur ou la commission compétente et présentation de la proposition d'aide aux Président et Trésorier. Il est précisé que le Trésorier pourra exercer son droit de veto sur chaque dossier.

Vote et Acceptation à 9 voix pour et une voix blanc

3° Election du représentant de la ligue à l'Assemblée générale de la FFSBF& D.A.

Le dimanche 3 Juin 2018, la FFSBF&D.A. tiendra son assemblée générale. La ligue Nouvelle-Aquitaine doit élire son représentant. Le président propose Mlle KLYMENKO Levgeniia comme représentante. La proposition est soumise au vote

Election de Mlle KLYMENKO Levgeniia comme représentante de la ligue Nouvelle-Aquitaine à l'assemblée générale de la FFSBF&D.A. du 3 juin 2018

Vote et acceptation à l'unanimité

4° Présentation des candidatures au poste de membres du comité directeur:

Suite à l'exclusion de deux membres après décision du comité directeur (voir réunion du 22 avril 2018) et de la démission d'un membre pour cause d'indisponibilité, trois postes de membres au comité directeur sont vacants. Selon les statuts de la ligue, sur les trois nouveaux membres à élire, il doit y avoir au minimum une femme (on peut donc élire trois femmes mais pas trois hommes). Après appel à candidature du président, le secrétaire a reçu, pour l'instant, quatre candidatures :

- HERNANDEZ Chloé (KASKA 64 – Pyrénées-Atlantiques)
- VERGNAUD Aurélien (Impacts - Gironde)
- HAGOUG Murphy (BFLC – Charente-Maritime)
- REY Dominique (SPP - Dordogne)

Il est toujours possible de se porter candidat. La candidature devra être envoyée au secrétaire de la ligue au plus tard la veille de l'assemblée générale (donc au plus tard le 30 Juin).

5° Reconduction A.G. et Ordre du jour

L'Assemblée Générale devant être reconduite et son délais de convocation étant de trente jours minimum, il a été décidé que celle-ci se tiendra le **Dimanche 1^{er} Juillet 2018** aux mêmes horaires (13h30 à 17h30) et au même lieu (Maison régionale des sports de Talence). Cette assemblée ne nécessitera pas de quorum minimal. L'ordre du jour sera le même que celui de l'A.G. du 27 mai qui n'a pu se tenir.

Vote et acceptation à l'unanimité

6° Règlement intérieur

Compte tenu des nouvelles dispositions prises aujourd'hui par le comité directeur pour la saison 2018-2019 (versement de la ristourne fédérale aux comités départementaux par exemple), le règlement intérieur sera de nouveau (légèrement) modifié et soumis au vote à l'assemblée générale du 1^{er} Juillet. Mlle BONDAT (membre) nous annonce qu'elle est en train de collecter les remarques et propositions des présidents des clubs de la Dordogne,

qu'elle les compilera et qu'elle fera transmettre l'ensemble à notre président. Le secrétaire en profite pour rappeler les conditions d'attribution des compétitions de ligues aux clubs organisateurs : 3^{ème} série uniquement, gratuité pour les tireurs inscrits, forclusion 7 jours avant la compétition (et non pas 15 jours) et parution des rencontres en ligne 2 jours avant. Cela est valable pour toutes les compétitions de la ligue (hors sélection ligue aux championnats de France) et qu'il n'y a pas d'exception (Trophée Bernard MAUREY et kangourou ou pas).

6° Questions diverses

Pas de question. Mlle BONDAT nous fait part de sa satisfaction quant au bon déroulement du gala qu'a organisé son club (BFCP Périgueux) le samedi 12 juin 2018. Le gala a été un succès avec près de 500 spectateurs et de nombreux « retours » positifs. Après décision au sein de son club, elle a décidé de reconduire de nouveau son gala pour la saison prochaine. La date du samedi 9 Juin 2019 a été décidée sous condition d'acceptation de la mairie de Périgueux (réservation de la salle). Son club ayant de nouveau gagné le trophée Bernard MAUREY, il l'organisera le jour même (c'est-à-dire Championnat Nouvelle-Aquitaine en journée et Gala le soir). Afin de se prémunir de tout risque de retard du championnat qui pourrait nuire l'organisation du gala, le championnat Nouvelle-Aquitaine se fera sur trois rings.

La séance est levée à 16h35 et le président remercie les participants pour leur présence et pour le bon déroulement de la réunion malgré les événements fâcheux du début.

Le président en profite pour s'entretenir avec son bureau pour trouver une solution quant à la tenue de l'Assemblée générale du 1^{er} Juillet. Dans un souci d'une meilleure participation il est décidé de repousser la forclusion d'envoi des PV d'élection des délégués départementaux à 15 jours avant la date de l'AG repoussée (**c'est-à-dire au plus tard le dimanche 17 juin**). Les comités départementaux ou clubs de départements ne disposant pas de Comité Départemental n'étant pas en règle disposent donc de ce délai supplémentaire pour l'envoyer au secrétaire de la ligue (pas de retard accepté).

Fait à Talence le 28 Mai 2018

Le président

Stéphane BARRERE

Le secrétaire général

David BEYRET

A handwritten signature in black ink on a light green background. The signature is stylized and appears to read 'Stéphane Barrere'.